



1779 - NOYADE DE DEUX HOMMES

Mort de
Pierre Gerard L'an mil sept cent soixante dix neuf le dix neuf
et de Jean septembre, en vertu de l'ordonnance de Monsieur le
Jeanneson juge Mayor de ce lieu, ont été inhumés au
Cimetiere de cette paroisse par moi vicaire soussigné
deux corps d'hommes trouvés noyés dans la riviere,
qui m'ont été déclarés être ceux de Pierre Gerard
et de Jean Jeanneson tous deux cordonniers de

La Paroisse de Loupi Le Château en Barois, par
Etienne Delaine Cabaretier, Claude Petit Syndic, Antoine
Leclere Munier, Joseph Baudri, Etienne Briot, Edme
Masson Lejeune, Edme Briot Lejeune, Edme Mougeot,
Laurent Gobin vigneron demeurant à Fontaine,
Jean baptiste Regnault Cordonnier demeurant à
Baroville, les quels ont assisté à leurs inhumations,
et ont signés f. Masson magot Briot
Baudry Delaine Leclere Briot
Jeanneson Regnault Mougeot

L'an mil sept cent Soixante dix neuf le dix neuf
Septembre, en vertu de L'ordonnance de Monsieur le
juge Mayor de ce lieu, ont été inhumés au
Cimetiere de cette paroisse par moi vicaire soussigné
deux corps d'hommes trouvés noyés dans la riviere,
qui m'ont été déclarés être ceux de **Pierre Gerard
et de Jean Jeanneson tous deux cordonniers de
La Paroisse de Loupi Le Château en Barois**, par
Etienne Delaine Cabaretier, Claude Petit Syndic, Antoine
Leclere Munier, Joseph Baudri, Etienne Briot, Edme
Masson Lejeune, Edme Briot Lejeune, Edme Mougeot,
Laurent Gobin vigneron demeurant à fontaine,
Jean baptiste Regnault Cordonnier demeurant à
Baroville, les quels ont assisté a leurs inhumations
et ont signés





Louppy-le-Château est une commune située dans le département de la Meuse (55).

Relevé par Elisabeth HUÉBER

Sources : - Site AD 10, Recherches, Documents numérisés, Généalogie, Fontaine, 1770-1792, vues 82 et 83/210
- <https://www.pinterest.jp/pin/524176844104907458/>

1878 - JUGÉ POUR ATTENTAT À LA PUDEUR

Cour d'assises de l'Aube

AUDIENCE DU 12 DÉCEMBRE 1878.

6^e Affaire. — *Attentat à la pudeur.*

Brugère, Roch, né à Saint-Genès-la-Tourette, le 19 juin 1827 (Puy-de-Dôme), scieur de long à Fontaines, arrondissement de Bar-sur-Aube, a été renvoyé devant la cour d'assises de l'Aube, prévenu d'avoir, en 1877 et 1878, à Fontaines (Aube), commis à diverses reprises, sur la personne de deux de ses filles légitimes, âgées l'une de 10 ans et l'autre de 14 ans, divers attentats à la pudeur.

Crimes prévus par les articles 331 et 333 du code pénal.

Les débats de cette affaire ont eu lieu à huis clos.

Brugère, reconnu coupable à la majorité par le jury, avec admission de circonstances atténuantes, a été condamné à la peine de dix ans de réclusion.

A l'expiration de sa peine, Brugère ne sera pas soumis à la surveillance de la haute police.

Il est, en outre, condamné aux frais du procès envers l'Etat.

On remarquera : « avec circonstances atténuantes » !!!

Relevé par Elisabeth HUÉBER

Source : Site AD 10, Recherches, Documents numérisés, Généalogie, Relire la Presse locale, L'Arrondissement d'Arcis, 1878, page 11/16